

Rue des Cras - Aliénation à l'Office Public d'HLM de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la réalisation d'un programme neuf de 28 logements sociaux, l'Office Public d'HLM de Besançon souhaite acquérir une parcelle de terrain sise rue des Cras, cadastrée section BS n° 126 d'une surface de 27 a 35 ca.

Ce terrain comportant un ancien réservoir d'eau avait été acheté par la Ville de Besançon à la SNCF en 1988 pour réaliser un bassin de rétention. Après la décision de la SNCF de désaffecter une partie de la rotonde située rue Réstal, il s'est avéré plus efficace de prévoir la réalisation d'un réservoir d'une capacité plus importante, complété d'un programme de logements sur ce site.

Conformément à la réglementation, le service des Domaines a été saisi pour l'estimation de ce bien qui a été évalué dans une fourchette de 500 à 600 000 F.

Afin de faciliter l'opération de construction, le prix de cession, en liaison avec l'Office Public d'HLM de Besançon, a été fixé à 500 000 F.

La recette de 500 000 F sera encaissée au chapitre 90.653.2111.00501.30100 et réaffectée en dépenses au chapitre 90.651.2111.00501.30100.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'aliénation à l'Office Public d'HLM de Besançon aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. LE MAIRE : Il y avait là un ancien réservoir d'eau qui, paraît-il, servait de piscine aux jeunes Bisontins à une certaine époque, cela devait être, je pense, avant ou pendant la dernière guerre. Au départ, c'était peut-être pour approvisionner les machines à vapeur.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 30 décembre 1996.